

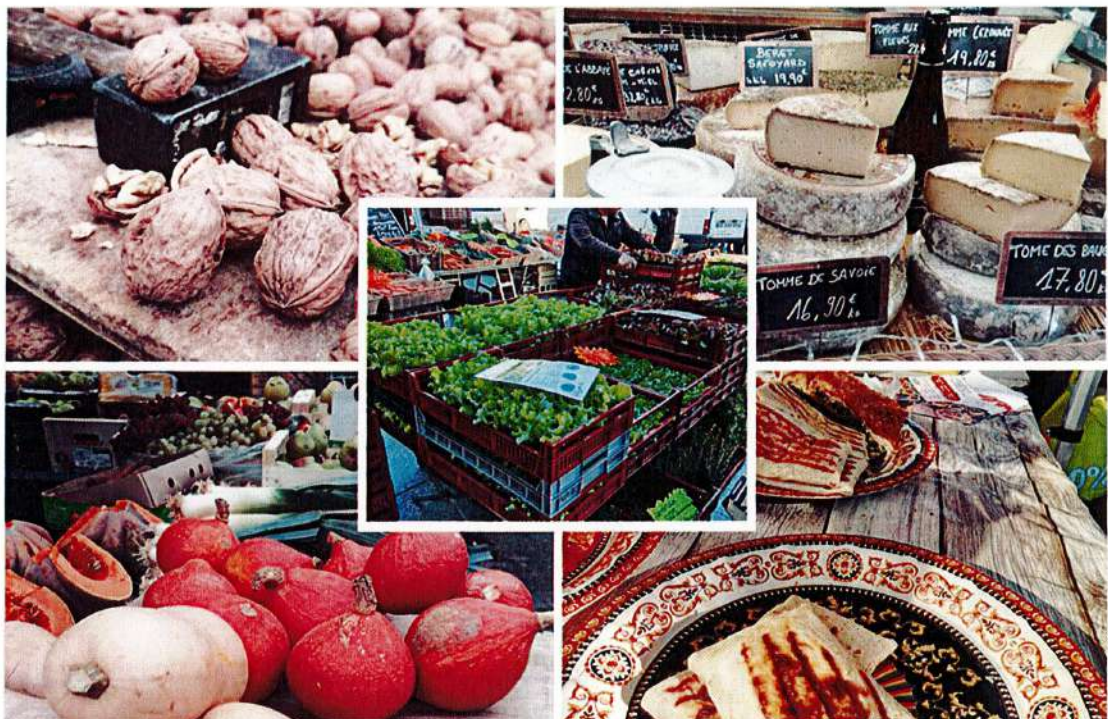
Délégation de l'exploitation des marchés
Publics d'approvisionnement

Article L1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

© Groupe Géraud

Ville de Trouville-sur-Mer

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021



SOMMAIRE

I.	Le Groupe Géraud	3
II.	Les Marchés.....	5
III.	Qualité du Service.....	8
IV.	Juridique et Financier.....	10
V.	Annexe 1 : abonnés – répartition par activité	14
VI.	Annexe 2 : Tarifs	16
VII.	Annexe 3 : Attestation d’assurance	17



I. LE GROUPE GERAUD

Nos Valeurs reposent sur une transparence de gestion, un haut niveau d'expertise et l'innovation

Le Groupe Géraud, une Expertise et un savoir-faire reconnus

Un savoir-faire unique en matière de gestion de marchés couverts et de plein vent : Le Groupe Géraud gère plus de 200 délégations de service public (DSP) à ce jour. Il est en mesure de réaliser toutes missions hors ou en complément du cadre contractuel initial : une rénovation d'un site, ou un transfert géographique d'un marché vers un autre site décidé par la Ville.

Le Groupe Géraud n'hésite pas à investir et accompagner les Villes dans la gestion de Halles ou Marchés couverts, et ce depuis la conception jusqu'à la réalisation et le financement.

Chaque Ville étant unique, le Groupe Géraud appréhende la problématique par une approche locale afin de cerner le plus finement possible des éléments tels que l'historique du site concerné, la topographie, la zone de chalandise, la segmentation de la population, le flux des personnes, gestion des abords des marchés, etc.

Une démarche affirmée de communication et une présence constante sur les Réseaux sociaux

Le Groupe Géraud communique également via les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram.

Nous participons activement à l'opération nationale « J'aime mon marché » comme à l'international « Love Your Local Market » et sommes un partenaire important des institutions de toutes sortes (Régions, Union Européenne, Union Mondiale des Marchés, etc..).

Une transparence de gestion tant en interne que vers nos clients.

Le Groupe Géraud répond aux principes édictés dans le cadre de la loi Sapin II n° 2016-1691 du 9 décembre (dite 'Loi Sapin II') : transparence, lutte anti-corruption et modernisation de la vie économique.

Notamment, nous procédons régulièrement à des audits de gestion des marchés avec des cadres de la société de manière à s'assurer que la qualité de la prestation est sans faille et parfaitement alignée avec les exigences contractuelles de la Ville.

L'accès sécurisé à notre plate-forme participe à cette transparence. Grâce à cet outil numérique, la Ville connaît la fréquentation de ses marchés à chaque instant.



Un service dédié aux collectivités territoriales depuis 140 ans

Depuis sa création en 1880, le Groupe Géraud est un groupe indépendant à capitaux familiaux, spécialisé dans le service aux Collectivités Territoriales pour la gestion de leur domaine public. Le Groupe Géraud est un aménageur de centre-Ville.

Nous gérons des activités commerciales telles que des Halles, des marchés couverts et découverts, des événements spéciaux, le stationnement payant, (...). La 5e génération de dirigeants familiaux est aujourd'hui à la tête de l'entreprise.

Nous nous engageons dans des contrats de délégation de service qui, au-delà de l'exploitation des marchés, incluent conception, maîtrise d'ouvrage, et financement de projets innovants selon les besoins.

Le numérique dans vos marchés - Regilog

Le Groupe Géraud est le seul à posséder une plateforme numérique capable de répondre aux nombreuses questions en matière de suivi de facturation dans un souci de transparence à l'égard du service proposé.

Regilog © est un outil qui permet, en temps réel, de facturer les commerçants. Très simple d'utilisation, il permet d'éditer le ticket de paiement puis de l'envoyer sur le compte du commerçant accessible via son smartphone ; moins de papier pour une plus grande sécurité des transactions.

Accessible 24/7, il permet aux Villes, par connexion sécurisée, de suivre en temps réel et à tout moment cette facturation : gain de temps et d'efficacité du contrôle. Elle est incluse dans l'offre de services du Groupe.

Groupe Géraud, concepteur, constructeur et exploitant

Notre activité de concepteur de halles et marchés de plein-air, sur l'ensemble du territoire national mais également à l'international, nous positionne comme le leader de la profession et nous confère un savoir-faire, des moyens et une expérience, exclusive.

Cette expérience et le savoir-faire nous permettent :

- Développement de l'activité commerciale qui permet de dynamiser le centre de Ville
- Appui logistique
- Dynamisation de l'animation et la communication
- Suivi précis d'exploitation



Reprise commerciale progressive

Tout au long de l'année nous avons observé une reprise commerciale progressive liée directement avec les diminutions des restrictions gouvernementales arrivant presque à atteindre la normalité.

Nos centres de Ville ont regagné de la vie grâce au sentiment de liberté des gens développé par le confinement précédent.

II. LES MARCHES

Marché du Centre

Localisation :

Sur l'appontement du Boulevard Fernand Moureaux, de la rue Notre Dame à la Place Fernand Moreaux.
Sur le parking « des Bains » au sud de la poissonnerie par autorisation exceptionnelle.

Horaires :

- Installation des commerçants : de 6h30 à 8h30 (à partir de 6h en juillet et août)
- Ouverture des séances : 8h30 à 13h15
- Remballage des commerçants : 13h15 à 14h00

Activités :

La fréquentation des commerçants abonnés est précisée sur l'annexe au présent rapport, qui présente l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'exercice, durant l'année.

Effectifs :

- Abonnés : 49
- Non abonnés : entre 20 à 90 le mercredi et 30 à 90 le dimanche.

Positionnement et évolution

Recruter une offre supplémentaire d'alimentaires en circuit court avec des produits locaux.



Marché Bio, Samedi

Localisation :

Parking « des Bains »

Horaires :

- Installation des commerçants : de 6h30 à 8h30 (à partir de 6h en juillet et août)
- Ouverture des séances : 8h30 à 13h15
- Remballage des commerçants : 13h15 à 14h00

Activités :

Produits Bio, producteurs locaux et circuits courts.

Effectifs :

- Abonnés : 0
- Non abonnés : 7 à 13 producteurs

Evènementiel

✓ Fête de la Coquille

Localisation :

Parking « des Bains » / Esplanade du Pont

Jours et horaires :

Les samedi 4 décembre et dimanche 5 décembre 2021 .

Exposants : une dizaine de pêcheurs et une quinzaine d'exposants en produits gastronomiques complété par des associations et des restaurateurs.



Marchés nocturnes

Localisation :

Esplanade du Pont.

Période :

Juillet et août : les jeudis du 1 juillet au 26 août 2021.

Horaires :

- Installation des commerçants : 16h
- Ouverture des séances : 17h
- Remballage des commerçants : 23h

Activités :

Produits Gastronomiques, Produits régionaux, Artisanat et achat plaisir.

Effectifs :

Exposants : de 25 à 30 exposants.



Foire aux Arbres

Localisation :

Place du marché bio

Période :

12 et 13 mars 2021

Horaires :

- Installation des commerçants : 8h30
- Ouverture des séances : 9h
- Remballage des commerçants : 17h

Activités :

Horticulture, fleurs et plants

Effectifs :

Exposants : de 6 à 10 pépiniéristes.



Les actions menées sur ce marché durant la période Covid :

Mars : Protocole réouverture des marchés
Surplus de travail/Heures supplémentaires
Réunions, téléphone, production de documents

III. QUALITE DU SERVICE

Personnel

L'équipe affectée au service est constituée de :

- ✓ 1 responsable régional appuyant les responsables d'exploitation
- ✓ 1 responsable d'exploitation
- ✓ 3 régisseurs

Entretien, Matériels et travaux

La Ville conserve la charge et responsabilité de l'entretien et renouvellement du bâtiment (sol, clos, couvert) et des parties extérieures qui ne sont utilisées hebdomadairement que durant quelques heures par les commerçants. Le Délégué supporte le petit entretien locatif, dans le cadre des dispositions contractuelles.

Entretien courant

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent.

Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué.

Matériel du Délégué

- 1 véhicule de service affecté au responsable d'exploitation
- 1 pack mobile + logiciel de facturation connecté 4G avec les serveurs GERAUD
- Matériel de bureautique portable avec adresse mail professionnelle individuelle
- Carte de dépôt bancaire
- Abris mobiles pour la Fête de la Coquille

Véhicules

Véhicule de service du régisseur : au sein du Groupe Géraud, chaque régisseur dispose de son propre véhicule de société ; ce qui lui permet une plus grande autonomie et un plus grand confort d'utilisation notamment dans le cas de marchés distants en matière géographique.

Exploitation du service

La Ville organise et dirige les réunions de la Commission de marché et en établit le compte rendu. Elle décide les attributions d'emplacement sur avis du Délégué et des représentants des commerçants. De ce fait sont donc rappelés ici pour ordre les sujets traités :

- **Commission du marché du décembre 2021**
 - Organisation fête de la coquille

IV. JURIDIQUE ET FINANCIER

Règlement des marchés :

Le règlement des marchés a été fixé par arrêté du 9 Juin 1998.

Application

Le Régisseur veille au respect du règlement des marchés et diffuse des notes de rappel aux dispositions réglementaires. Le Règlement des marchés est distribué et notifié aux nouveaux abonnés.

Dans le cas de non-respect des dispositions réglementaires, le Régisseur intervient en signalant le contrevenant afin de corriger le manquement. Le cas échéant une mise en demeure est transmise permettant au commerçant de se conformer.

Si le manquement persiste, le dossier est transmis au Maire qui stipule l'application des sanctions administratives à l'encontre des contrevenants en utilisant les pouvoirs de police échéants dans le cadre de son mandat. Les sanctions sont utilisées, dans un premier temps, comme mesures correctives afin d'éviter la reproduction du comportement en question. D'autre part celles-ci sont revêtues d'un caractère exemplaire vis-à-vis des autres commerçants et favorisent le climat serein et respectueux du marché.

Dans les limites des compétences des régisseurs, ces derniers veillent au contrôle légal des documents des commerçants afin de vérifier leur compétence à exercer une activité commerciale quelconque.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics. Le Délégué apporte son soutien dans le cadre des contrôles diligentés et communique toute information individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

Le contrat et son évolution

- Le contrat a été signé le 27 décembre 2017 pour une durée de 4 ans.
- Dans le cours de l'année 2021 un avenant relatif à la fusion entre la société « GERAUD ET ASSOCIÉS » et les « FILS DE MADAME GERAUD SAS » a été signé.
- Dans le cours de l'année 2021 un avenant relatif à l'adaptation de la redevance en raison des conséquences de la période Covid a été signé par les parties de la Délégation.



Les tarifs des droits de place et redevances :

Les tarifs des droits de place sont établis et fixés librement par le Conseil Municipal après consultation lors des commissions des marchés. Le Délégué peut proposer l'actualisation tarifaire selon la méthode de calcul prévue contractuellement ou le cas échéant une modification de ceux-là selon son critère afin de préserver l'équilibre économique du contrat et suivre la courbe inflationniste actuelle.

Compte tenu de ce qui précède, l'évolution tarifaire définie contractuellement a été appliquée au 1^{er} janvier 2021.

Interdiction des non alimentaires – Printemps 2021

Le Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 paru le 2 avril 2021 autorisait uniquement les commerces alimentaires ou proposant la vente de plantes à exercer leur activité dans les marchés couverts ou découverts.

Ces dispositions réglementaires qui ont duré environ 8 semaines ont entraîné des conséquences considérables à l'égard des commerçants non alimentaires.

Durant cette période de semi-confinement décrété par le gouvernement les mesures à caractère restrictives ont été prises vis-à-vis de la gestion des flux dans les marchés réduisant ainsi l'affluence.

Les Comptes d'Exploitation

Comptes de l'exercice

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982.

En 2021, à nouveau les mesures gouvernementales d'interdiction des commerces non essentiels ont été prises au printemps, et cessé le mouvement de retour à la normale de l'exploitation. Heureusement, l'été ensuite a permis enfin de retrouver le niveau usuel et l'exercice au total est nettement plus positif que le moment catastrophique de 2020.

L'effort ressenti par la Ville au cours de l'année 2020 avait permis de limiter les dégâts financiers de la crise.

Le déficit d'exploitation provient du niveau élevé de la redevance au regard des recettes et il est espéré un nouvel effort de recrutement et de perception la plus complète pour apporter de l'équilibre.



EXERCICE 2021

Ville de TROUVILLE SUR MER

Comptes de l'exercice 2021

	Marchés	Abonnés	Casuels	Total
CENTRE		78 383,89 €	92 409,92 €	170 793,81 €
NOCTURNE			5 465,60 €	5 465,60 €
BIO			3 357,93 €	3 357,93 €
FETE DE LA COQUILLE			2 399,80 €	2 399,80 €
MARCHE DES SAVEURS			375,00 €	375,00 €
Sous total		78 383,89 €	104 008,25 €	182 392,14 €
Divers				4 583,33 €
Impayés				-1 034,28 €
RECETTES				185 941,19 €
Redevances				-122 039,00 €
Achat et Charges externes				-40 131,71 €
Salaires et Charges sociales				-40 231,15 €
DEPENSES				-202 401,86 €
RESULTAT				-16 460,67 €



V. ANNEXE 1 : ABONNES – REPARTITION PAR ACTIVITE



Les Fils de Mme Géraud S.A.S.
S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27. boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : 16/05/2022

TROUVILLE SUR MER - CENTRE

Liste des commerçants présents sur 2021

Commerçant	Activité	Arrivé 2021	Départ 2021
FILLON Jennifer	FRIPERIE	01/01/2021	
CARNIER CARMEN	CONFECTION FEMME	01/06/2021	
TOQUART SANDRO	CHAUSSETTES	01/08/2021	
BOUCHE NICOLAS	ARTICLES DE MENAGE	01/01/2021	
LEMAITRE REGIS ROMLENE PRIMEURS	FRUITS ET LEGUMES		
LECOQ JEAN-BAPTISTE	PLATS PREPARES		
HEUTE Colette EARL CHEVRERIE DU MESNIL	FROMAGES PRODUCTEUR		
LOISON JEAN-MICHEL	CHAMPAGNE		
MAYER CHARLY	MEUBLES BROCANTES	01/01/2021	
GOULE OLIVIER	ARTICLES DE PARIS	01/01/2021	
PAIN MICHEL	FRUITS ET LEGUMES		
BEAUDOIN ANNIE	DISQUES ET CASSETTES		
BECQUELIN PATRICK	CHAPEAUX BONNETERIE	01/01/2021	
LEBEY Jean marc EARL DE LA SOUILLETTE	ARBORICULTEUR		
MUNOZ LOLITA	POMME DE TERRE - AIL - OIGNONS		
GURTNER VINCENT	MAROQUINERIE	01/01/2021	
MIRAUX SANDY	CHAUSURES	01/01/2021	
BERTHOUT JEAN-JACQUES	BIJOUX - MONTRES	01/01/2021	
FAICT MICHEL	VOLAILLER		
LANCELIN JACQUES	FROMAGER		
COURAYE GWENAEL	FRUITS ET LEGUMES		
JABBOUR RULA	LINGE DE MAISON	01/01/2021	
MIGNE Steve LD	EPICERIE	01/01/2021	
MARIE Sptehane STEF & LAURETTE	FRUITS ET LEGUMES		
DECAYEUX MICHEL GARL CHARCUTERIE	CHARCUTIER		
BLAVETTE			
PERCHEY ARNAUD	POISSONNIER		
GARRIC MARIE-ROSE LE SQUALE	POISSONNIER		
GUERIN PATRICE FRANDRINE	POISSONNIER		
LEGOUX Christophe ETS LEGOUX	HUITRES MOULES CRUSTACES		
GENEL RENE	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
DRIQUERT BENOIT	ARTICLES DE PARIS	01/01/2021	
LEROY MICHEL	MARAICHER		
FROHN Marc AFFINIA LACTUM	FROMAGER		
LEGEAY DAVID ESSOR	POISSONNIER		
DUBOIS CORINNE	ARTICLES DE PARIS	01/01/2021	
CAILLOT LUCIANO	PULLS	01/01/2021	
CAILLOT DAVID	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
HENRI VERONIQUE	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
PELLETIER ERIC	CHARCUTIER		
HASSANI MALIKA	PLATS PREPARES		31/12/2021
SERDARU ANTOINE POINT DE VUE	LIVRES		
LEROUX Thierry MAISON LEROUX	PLATS PREPARES		
LELAY OLIVIER JEAN THIERRY	PATISSERIE		
HEBERT JOCELYNE	MARAICHER		





Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

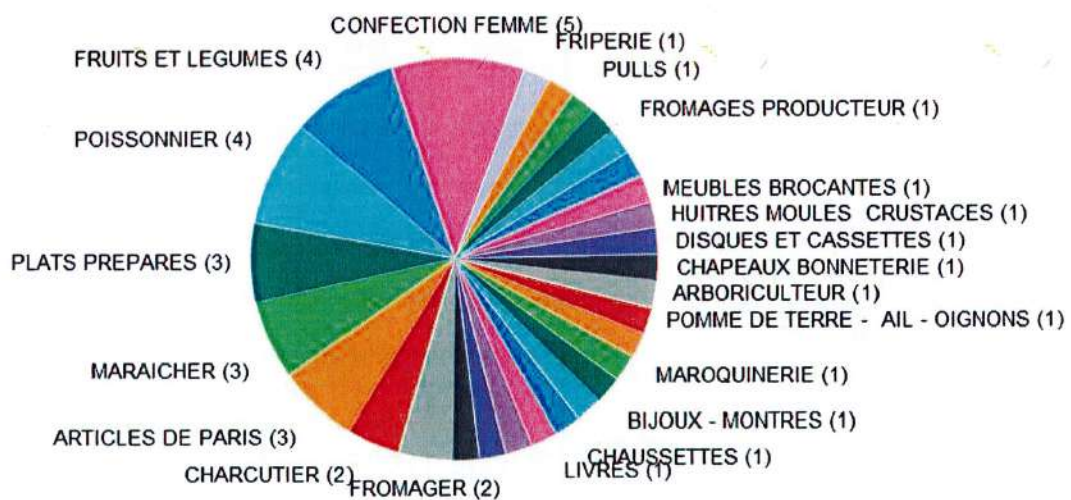
S.A.S. au capital de 920 000 Euro
 27, boulevard de la République
 93190 Livry Gargan

Date : 16/05/2022

TROUVILLE SUR MER - CENTRE
Liste des commerçants présents sur 2021

Commerçant	Activité	Arrivé 2021	Départ 2021
FREDERIC Vincent FREDERIC	MARAICHER		
YSSAMBOUR Dominique	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
BAUDOQUIN CAROLE	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES		

TROUVILLE SUR MER CENTRE-2021-Répartition par Activité



VI. ANNEXE 2 : TARIFS

MARCHES TRADITIONNELS

Sur allée principale, transversale et de passage et pour une profondeur maximale de 2 mètres.

COMMERÇANTS ABONNES	2018	2019	2020	2021
Le mètre linéaire de façade marchande	1,70 € HT	1,73 € HT	1,77 € HT	1,80 € HT
Du 01/07 au 31/08, supplément par mètre linéaire	0,50 € HT	0,51 € HT	0,52 € HT	0,53 € HT

COMMERÇANTS NON ABONNES	2018	2019	2020	2021
Le mètre linéaire de façade marchande				
du 01/10 au 30/04	2,27 € HT	2,32 € HT	2,37 € HT	2,41 € HT
du 01/05 au 30/06	3,30 € HT	3,37 € HT	3,43 € HT	3,50 € HT
du 01/07 au 31/08	5,90 € HT	6,01 € HT	6,13 € HT	6,26 € HT
du 01/09 au 30/09	2,95 € HT	3,01 € HT	3,07 € HT	3,13 € HT

MARCHES BIO

	2018	2019	2020	2021
Le mètre linéaire de façade marchande (profondeur maximale 2 mètres)	2,27 € HT	2,32 € HT	2,37 € HT	2,41 € HT

FOIRES ET EVENEMENTIELS

	2018	2019	2020	2021
MARCHES NOCTURNES				
Le mètre linéaire de façade marchande (profondeur maximale 2 mètres)	5,75 € HT	5,87 € HT	5,98 € HT	6,10 € HT
FOIRE AUX ARBRES				
Le mètre linéaire de façade marchande (profondeur maximale 2 mètres)	7,20 € HT	7,34 € HT	7,49 € HT	7,64 € HT
SALON DE LA GASTRONOMIE ET COUILLE EN FETE				
- le mètre linéaire de chapiteau (par portion de 3 mètres)	71,85 € HT	73,29 € HT	74,75 € HT	76,25 € HT
- le mètre linéaire de façade marchande	71,85 € HT	73,29 € HT	74,75 € HT	76,25 € HT
- le coin	28,74 € HT	29,31 € HT	29,90 € HT	30,50 € HT

(A titre indicatif le taux de T.V.A. est actuellement de 20 % pour les droits de place)



VII. ANNEXE 3 : ATTESTATION D'ASSURANCE

Attestation d'assurance



Allianz

Enticar

La prime est payée pour la totalité de la période d'assurance couverte par l'attestation.

Responsabilité civile Activités de services

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SA GERAUD GESTION
27 BO DE LA REPUBLIQUE
93891 LIVRY GARGAN CEDEX

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Activités de services
souscrit sous le N° 44061811

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :

- Gestion sous toutes ses formes (affermage, concession,...etc) de marchés de toute sorte, couvert ou non couvert, foires, brocantes, fêtes... etc et autres occupations du domaine public.

HORS MISSIONS SUIVANTES :

- Maîtrise d'œuvre de conception, direction et surveillance des travaux, études techniques spécialisées en ou hors missions d'ingénierie relevant du décret n°73-207 du 28 février 1973 relevant ou non de l'obligation d'assurance suivant l'article L243-1-1 du code des Assurances.

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à LAON le 15/12/2020

Pour Allianz
(cachet et signature)

Allianz Stéphane LELEU

BP 555 - 10000 Laon
02000 LAON CEDEX
Tél : 03 23 25 49 15
Fax : 03 23 70 44 27
Email : telecom@allianz.fr
ORIAS : 07020052

Allianz IARD
Etablie en France par le Code des assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
N° TVA : FR58 340 234 962

Allianz IARD
Etablie en France par le Code des assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
N° TVA : FR58 340 234 962

Allianz IARD
Etablie en France par le Code des assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
N° TVA : FR58 340 234 962

Allianz IARD
Etablie en France par le Code des assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
N° TVA : FR58 340 234 962

